

Mémoire présenté à la Commission de la  
représentation électorale du Québec

Relativement à la proposition  
de nouvelle carte électorale

Présenté par :

La MRC de La Haute-Gaspésie

28 mai 2008

La M.R.C. de La Haute-Gaspésie dépose aujourd'hui un mémoire à la Commission de la représentation électorale du Québec pour s'opposer au projet de nouvelle carte électorale rendue publique par le DGEQ le 12 mars dernier.

Nous croyons opportun de le faire car nous sommes d'avis que la répartition de la carte électorale devrait être faite en fonction de la tâche d'un député.

Chaque député, peu importe où est situé son comté, est responsable de ses électeurs :

- face à l'Assemblée nationale du Québec ;
- face à ses électeurs dans son comté.

La tâche de base d'un député, face à l'Assemblée nationale du Québec, est la même pour tous les députés. Si un député accepte des charges supplémentaires (ministre, adjoint parlementaire, leader en chambre, membre de commission, etc.), il s'agit là de décisions personnelles et généralement rémunérées en conséquence.

Face à ses électeurs dans son comté, la tâche ou charge de travail d'un député est fonction de trois facteurs : le nombre d'électeurs, la superficie du comté et le nombre de municipalités dans ce dernier.

Le nombre d'électeurs variera toujours d'un comté à un autre. Imaginer qu'un jour, au Québec, avec cinq millions d'électeurs, nous aurons 40 000 électeurs pour chacun des 125 comtés... peut-être un rêve fort réjouissant mais malheureusement utopique.

La loi a elle-même prévu cette impossibilité en protégeant légalement les comtés des Iles-de-la-Madeleine et d'Ungava.

Par ailleurs, si la loi reconnaît qu'il y aura toujours des variantes dans la valeur comparée du vote d'un électeur d'un comté à l'autre (35000 électeurs pour le comté «X» par rapport à 45000 électeurs du comté «Y»), elle assure à tout électeur un accès raisonnable aux services de son député, partout au Québec.

C'est là qu'intervient le deuxième facteur, soit la superficie du comté.

On conviendra, sans grande discussion, qu'il est sûrement plus facile pour un électeur d'avoir un accès raisonnable aux services de son député dans un comté ayant une superficie de 12 km<sup>2</sup> que dans un comté d'une superficie de 8500 km<sup>2</sup> ou de 205000km<sup>2</sup>, alors que, dans la plupart des cas, le besoin de recourir aux services du député est inversement proportionnel à la superficie du comté. On peut se douter également que le taux de chômage, le portrait socio-démographique d'un comté, sa dépendance aux ressources naturelles, la

pauvreté qu'on y retrouve, le manque de scolarisation, etc. sont autant de facteurs qui augmentent le besoin de recourir aux services de son député.

En fonction de la superficie du comté, le député ne peut se contenter d'un seul bureau de comté : il lui en faut deux ou trois avec les distances que cela comporte. Les rencontres avec la population et les organismes se font là où la population vit et où les organismes existent.

Si l'on fait intervenir le troisième facteur, soit le nombre de municipalités dans le comté, on vient d'ajouter à la tâche du député une lourdeur proportionnelle au nombre de conseils municipaux avec lesquels il faut travailler.

À partir des deux facteurs, nombre d'électeurs et superficie du comté, nous avons créé une unité de tâche d'un député provenant du quotient de ces deux facteurs : l'unité électeur par km<sup>2</sup>.

Nous admettons que l'aspect scientifique de notre démarche peut laisser à désirer mais nous croyons qu'en l'appliquant également à chacun des comtés du Québec, on peut établir un système de comparaison valable pour donner une vue d'ensemble de la tâche de chacun des députés.

Nous déposons un tableau comparatif de ces tâches à partir des unités utilisées.

Nous nous rendons rapidement compte, à partir de ce tableau, que l'application des propositions de la commission allègerait davantage les députés qui ont déjà la tâche la plus légère et surchargerait davantage ceux qui sont déjà surchargés.

En termes maritimes, pendant que le bateau d'un certain nombre de députés est suffisamment à lège pour voyager sur lest, d'autres ont un bateau tellement chargé que, pour respecter leur ligne de flottaison, ils doivent jeter du fret à la mer.

Nous espérons que vous prendrez en considération ces réalités dans votre prise de décisions. Au Québec, rien ne peut être mur à mur, il faut tenir compte des particularités de chaque région et des distinctions qui nous caractérisent. C'est ce que nous voulons voir se refléter dans le Québec de demain.

<b>Circonscriptions</b>	<b>Superficie km<sup>2</sup></b>	<b>Nombre de municipalités</b>	<b>Nombre d'électeurs</b>	<b>Électeur/km<sup>2</sup></b>
Ungava	890193.52	54	23678	0.03
Duplessis	204927.33	34	36477	0.18
René-Lévesque	52138.3	20	34454	0.66
Dubuc	44382.08	16	37113	0.84
Roberval	40514.3	24	44868	1.11
Laviolette	35328.32	20	34177	0.97
Abitibi-Est	30474.16	16	32921	1.08
Rouyn-N.-Témiscamingue	23738.63	27	42429	1.79
Lac-Saint-Jean	20378.7	21	41334	2.03
Labelle	18090.75	38	44969	2.49
Gatineau	15066.62	28	48097	3.19
Pontiac	14703.52	21	45039	3.06
Berthier	10383.43	37	53411	5.14
Abitibi-Ouest	10240.33	42	32418	3.17
Matane	8415.6	22	27876	3.31
Bonaventure	8305.28	30	28842	3.47
Matapédia	7753.94	43	29626	3.82
Charlevoix	7307.9	24	32912	4.50
Gaspé	6964.74	12	27679	3.97
Chauveau	6809.7	9	51557	7.57
Kamouraska-Témiscouata	6153.87	39	34435	5.60
Mégantic-Compton	5322.14	38	33488	6.29
Portneuf	4776.17	26	43775	9.17
Papineau	4122.18	28	54176	13.14
Montmagny-L'Islet	3695.81	26	32056	8.67
Lotbinière	3464.1	37	33748	9.74
Bellechasse	3066.42	29	34326	11.19
Rimouski	3063.02	13	43049	14.05
Beauce-Sud	3001.4	24	46384	15.45
Richmond	2871.88	31	36023	12.54
Brome-Missisquoi	2527.66	32	49629	19.63
Rivière-du-Loup	2481.21	27	33645	13.56
Maskinongé	2403.59	16	49081	20.42
Nicolet-Yamaska	2389.52	32	34207	14.32

Circonscriptions	Superficie km <sup>2</sup>	Nombre de municipalités	Nombre d'électeurs	Électeur/km <sup>2</sup>
Bertrand	2351.43	21	52105	22.16
Johnson	2349.99	28	43098	18.34
Huntingdon	2339.67	30	43653	18.66
Argenteuil	2040.36	17	39195	19.21
Beauce-Nord	1756.99	21	39430	22.44
Frontenac	1750.21	16	33223	18.98
Orford	1180.79	14	53231	45.08
Iberville	1130.91	17	45196	39.96
Arthabaska	1018.54	11	48410	47.53
Rousseau	959.15	13	51441	53.63
Champlain	937.36	10	46644	49.76
Verchères	820.49	13	43074	52.50
Soulanges	791.45	15	40482	51.15
Mirabel	715.78	7	46205	64.55
Montmorency	667.71	11	51945	77.80
Richelieu	659.7	12	40366	61.19
Saint-Maurice	654.99	4	36202	55.27
Saint-Hyacinthe	624.15	7	48959	78.44
Saint-François	543.67	5	45133	83.02
Joliette	534.4	13	50405	94.32
Drummond	467.1	5	56352	120.64
Beauharnois	429.61	5	43286	100.76
Jonquière	416.51	1	43807	105.18
Chutes-de-la-Chaudière	327.44	1	51127	156.14
Shefford	292.68	4	54639	186.69
Châteauguay	256.31	6	55840	217.86
Chambly	255.42	6	59060	231.23
Saint-Jean	243.47	2	54820	225.16
Îles-de-la-Madeleine	242.73	2	10576	43.57
La Peltrie	235.18	3	52013	221.16
La Prairie	227.22	6	55743	245.33
Vaudreuil	226.83	8	48691	214.66
Borduas	191.62	6	40982	213.87
Masson	187.05	4	58573	313.14

<b>Circonscriptions</b>	<b>Superficie km<sup>2</sup></b>	<b>Nombre de municipalités</b>	<b>Nombre d'électeurs</b>	<b>Électeur/km<sup>2</sup></b>
Chicoutimi	173.47	1	45929	264.77
Lévis	163.31	1	49904	305.58
Blainville	158.87	4	54686	344.22
L'Assomption	155.69	3	55819	358.53
Marguerite-D'Youville	132.55	2	51136	385.79
Prévost	127.22	3	56929	447.48
Mille-Îles	120.23	1	54736	455.26
Terrebonne	118.29	1	55218	466.80
Trois-Rivières	87.13	1	37661	432.24
Nelligan	85.13	3	52670	618.70
Deux-Montagnes	78.61	2	45154	574.41
Jacques-Cartier	78.06	5	47600	609.79
Vachon	61.5	1	44622	725.56
Sherbrooke	58.86	1	48082	816.89
Marquette	55.75	3	49151	881.63
Vanier	54.55	1	53058	972.65
Fabre	54.13	1	57682	1065.62
La Pinière	53.46	1	53437	999.57
Groulx	50.95	3	48642	954.70
Saint-Laurent	44.31	1	51227	1156.10
Chapleau	42.19	1	52834	1252.29
Vimont	40.91	1	54970	1343.68
Hull	40.74	1	48753	1196.69
Pointe-aux-Trembles	37.14	2	40435	1088.72
Louis-Hébert	36.93	1	51256	1387.92
Taillon	36.85	1	55628	1509.58
Charlesbourg	30.82	1	50494	1638.35
LaFontaine	28.06	1	38991	1389.56
Chomedey	26.24	1	54582	2080.11
Jean-Talon	25.48	1	40321	1582.46
Marguerite-Bourgeoys	25.16	1	46777	1859.18
Verdun	23.92	1	46610	1948.58
Laval-des-Rapides	23.54	1	48541	2062.06
Robert-Baldwin	23.49	2	50766	2161.17

<b>Circonscriptions</b>	<b>Superficie km<sup>2</sup></b>	<b>Nombre de municipalités</b>	<b>Nombre d'électeurs</b>	<b>Électeur/km<sup>2</sup></b>
Jean-Lesage	23.2	1	48231	2078.92
Laporte	19.71	2	45846	2326.03
Bourget	19.13	1	47005	2457.14
Anjou	17.34	1	44949	2592.21
Saint-Henri-Sainte-Anne	16.74	1	51438	3072.76
Sainte-Marie-Saint-Jacques	15.4	1	41873	2719.03
Taschereau	14.92	2	47441	3179.69
Acadie	14.81	1	48612	3282.38
Mont-Royal	14.57	2	42144	2892.52
Jeanne-Mance-Viger	13.49	1	48652	3606.52
Marie-Victorin	12.98	1	41141	3169.57
Crémazie	12	1	46969	3914.08
Bourassa-Sauvé	11.73	1	50182	4278.09
Westmount-Saint-Louis	11.19	2	40219	3594.19
D'Arcy-McGee	10.94	3	41377	3782.18
Notre-Dame-de-Grâce	10.88	2	39286	3610.85
Viau	10.27	1	42607	4148.69
Hochelaga-Maisonneuve	9.9	1	40252	4065.86
Rosemont	9.72	1	52244	5374.90
Outremont	9.39	1	40255	4287.01
Laurier-Dorion	6.2	1	46959	7574.03
Gouin	5.74	1	43601	7595.99
Mercier	4.87	1	40971	8412.94